

## Question écrite à la Municipalité

### Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
    - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
    - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
  2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
  3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
- 

Dépositaire : Rémy Mottier

Parti socialiste

Date du plénum : 10.02.2026

Sujet : Chute mortelle au stade de Tourbillon

Le mercredi 14 janvier 2026, un homme a mortellement chuté du Gradin nord au stade de Tourbillon. La police a déjà pu exclure l'intervention d'un tiers dans ce tragique accident. Si l'enquête sur les circonstances ayant provoqué cet accident n'en est qu'à ses débuts, le Parti socialiste se préoccupe de la sécurité des infrastructures en place dans le stade.

- Est-ce qu'un examen attentif de la sécurité des tribunes a été effectué consécutivement à cet accident, ou est-il prévu d'en faire un ?
- A-t-on déjà pu constater des défauts potentiels concernant notamment les barrières sécurisant la tribune du Gradin Nord ?
- Si oui, des mesures seront-elles prises pour garantir la sécurité des spectateurs à l'avenir ?

### RÉPONSE

En préambule, il y a lieu de redire que la Ville de Sion et le FC Sion OLA SA se sont montrés bouleversés par cet accident et que ceux-ci ont publiquement adressé leurs sincères condoléances à la famille de la victime et à leurs proches.

Pour répondre aux questions, c'est l'enquête du Ministère public qui établira les circonstances du drame. Actuellement, la Ville n'est en possession d'aucune information dudit Ministère public.

Sans attendre ses conclusions et par mesure de précaution, la Ville de Sion, en coordination avec le FC Sion OLA SA a décidé de renforcer le niveau de sécurité par des travaux qui ont été réalisés pour le match qui a suivi, sur le barriérage et les espaces de circulation en particulier.

Depuis de nombreuses années, des contrôles périodiques de la structure des gradins ont cours.